

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUN 2017

PROCES-VERBAL

Date de convocation : Jeudi 20 juin 2017.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin à vingt-deux heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la halle Grenette, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Monsieur Vincent CHRIQUI fait l'appel à 22h00.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30

Votants : 35

Présents : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Danielle MULIN, Jean-Claude PARDAL, Olivier DIAS, Hélène DUPLAT, Marie-Laure DESFORGES, Michel CARRON, Sophie GUTTIN-LOMBARD, Alain BATILLOT, Joseph BENEDETTO, Hélène BULLIOD, Jean-Rodolphe GENIN, Aurélien LEPRETRE, Michelle MENEZHIN, Emmanuelle SPADONE, Laurent CAMPO, Julien CHABOUD, Mireille BOROT, Brigitte COULOUVRAT, Thierry FABRY, Océane ROULOT, Aude STEINMETZ, Robert ARLAUD, Armand BONNAMY, Robert AUBIN, André BORNE, Frédérique PENAVALRE, Damien PERRARD, Meryem YILMAZ.

Excusés ayant donné pouvoir :

- Virginie FANNER, pouvoir donné à Jean-Rodolphe GENIN ;
- Alexandre GHIBAUDO, pouvoir donné à Sophie GUTTIN-LOMBARD ;
- Annick NERON, pouvoir donné à Danielle MULIN ;
- Laurent CUISENIER, pouvoir donné à Thierry FABRY ;
- Cécile MORGAN, pouvoir donné à Meryem YILMAZ.

Avant de passer à l'analyse des points à l'ordre du jour, M. le Maire explique les raisons qui ont conduit à retarder exceptionnellement le conseil municipal de 20h00 à 22h00, à savoir : l'élection des suppléants des délégués pour l'élection des sénateurs prévue en fin de séance (après 24h00), afin de respecter la date du 30 juin 2017 imposée par l'administration.

M. le Maire informe également de la tenue des prochains conseils municipaux en salle de l'orangerie.

ASSEMBLEE DELIBERANTE

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18/5/17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mai 2017.

2 - Information au conseil municipal des décisions prises par le maire conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur délégation du conseil municipal depuis la précédente séance conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal en prend acte.

INTERCOMMUNALITE

3 - CAPI – Gestion partagée de la vidéo protection – Contrat d'étude

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

André BORNE demande ce qu'il en est de la commission d'éthique pour la commune de Bourgoin-Jallieu.

Jean-Claude PARDAL indique que le souhait était de mettre en place cette commission après que le système ait été éprouvé. Après sa mise en place depuis 2 ans et demi, les ajouts et améliorations, la correction de petites erreurs techniques du système, la tenue d'une commission d'éthique réunissant des administrés, des élus (y compris de l'opposition) est envisageable et à confirmer à partir de cette fin d'année.

Jean-Claude PARDAL précise que des « masques » sont apposés lorsque l'angle de ces caméras est dirigé en partie vers des habitations afin de garantir le respect de la vie privée des habitants au sein de leur foyer. Seul l'espace public peut être visionné. Il mentionne également l'intérêt que représentent ces caméras pour les forces de l'ordre (y compris des départements limitrophes) avec par exemple en 2016, 2500 demandes de visions sur réquisition du Procureur de la République.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

FINANCES

M. le Maire suggère la présentation conjointe des délibérations financière n°4 à 12.

Olivier DIAS présente dans un premier temps les délibérations qui ont trait au budget principal. Il étaye sa présentation d'une projection PowerPoint.

Olivier DIAS mentionne un excédent de clôture de fonctionnement qui vient compenser le déficit d'investissement ; des recettes en baisse, en raison principalement de la baisse des dotations de l'Etat ; des dépenses en baisse également dans les mêmes proportions suite à l'effort financier engagé pour conserver la santé financière de la ville.

Olivier DIAS commente les dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 : les charges de personnel représentent 62% du budget de la ville, le reste étant constitué des charges à caractère général (dépenses courantes).

Pour ce qui est des variations par rapport à l'année 2015, les charges à caractère général ont baissé légèrement et les charges de personnel subissent une augmentation mesurée permettant une stabilisation des dépenses sur ces deux postes les plus importants.

Il faut noter cette année : une nouveauté que constitue le reversement des taxes foncières des Zones d'Activité Economique (ZAE) à la CAPI pour un montant de 144 000 €, et deux baisses importantes des « *Autres charges* » générées par une légère diminution de la subvention accordée par la ville au CCAS et d'une réduction des charges financières suite au désendettement constant de la ville.

Pour ce qui concerne les recettes, Olivier DIAS met l'accent sur les deux principaux postes constitués des *recettes des impôts et taxes* et des *dotations de l'Etat* : Les premières se tassent en 2016 par rapport à 2015, leur augmentation devenant inférieure à celle des dépenses générées par l'accroissement de la population ; les secondes continuent de baisser de manière importante d'année en année. Malgré ceci, des investissements sont maintenus sur la ville avec entre-autres : les travaux du centre-ville et dans les écoles, la mise en place de la pépinière d'entreprises sur l'ancien site de Solarforce, les derniers travaux de rénovation urbaine, des travaux sur un certain nombre de site sportif et l'achat de quelques caméras de vidéo protection supplémentaires.

Olivier DIAS reconferme l'optique ferme de la municipalité de ne pas augmenter les impôts et de maîtriser, voire de faire baisser la dette, de continuer à trouver des économies pour compenser autant que possible les baisses de recettes et stabiliser le budget de la ville. Le dernier graphique projeté montre que la baisse de l'endettement se poursuit (malgré un emprunt souscrit en 2016) avec un encours de dette par habitant approchant les 1 000€, ce qui est bien en dessous du seuil des villes de strate similaire.

Sans entrer dans le détail technique des délibérations 4, 5 et 6 qui sont assez claires, Olivier DIAS commente la délibération n°7, dont le point notoire est le décalage des crédits de paiement des travaux du stade Rajon compte-tenu de l'incertitude liée au club. Elle comporte également des opérations classiques comme les travaux dans les groupes scolaires, les équipements des policiers municipaux, ainsi qu'une étude pour déterminer les responsabilités d'une possible pollution avenue des Frère Lumière.

Olivier DIAS explique que la partie recettes inclut la déduction d'une opération inscrite en double et tient compte de l'actualisation des recettes transmises par l'Etat avec au final moins de dotations que prévu.

Pour ce qui des APCP (délibération n°8), Olivier DIAS explicite les clôtures d'opérations liées aux fins de programmes. Il propose de ne pas s'attarder sur la suite des délibérations mais de répondre aux questions s'il y en a.

M. le Maire donne la parole à **Damien PERRARD** qui prononce l'allocution suivante :

« Nous votons ce soir le 2^{ème} compte administratif de votre mandature.

L'an dernier, deux principales questions vous étaient posées : combien en 2015 la ville a-t-elle perçu du nouvel impôt indirect des jeunes familles Berjalliennes pour la garderie périscolaire de l'école publique devenue payante pour leurs enfants et, combien en 2015 la ville a-t-elle perçu du nouvel impôt indirect des associations Berjalliennes qui font tellement bénévolement pour le bien public, pour la location des salles publiques devenues payantes ? ...

Malheureusement nous n'avons pas eu ces retours. Oserions-nous vous les reposer cette année pour le budget 2016 ou serait-ce en vain ?

Mais plusieurs questions face à ce Compte Administratif 2016. Nous constatons que les montants reportés restent en majorité très élevés.

En investissement :

- Quels sont les travaux ou investissements qui n'ont pas été réalisés et pourquoi ?
- Le report présenté va-t-il servir un ou des projet(s) ? Et Lequel(s) ?
- Qu'en est-il des programmes ambitieux programmés avant 2014 des programmes de réhabilitation des Ecoles ? Les investissements pour les économies d'énergie ? L'isolation thermique des bâtiments municipaux ?
- Dans les APCP, on peut lire que le projet des maisons des associations est terminé... N'y a-t-il plus d'association à loger ou reloger, (on peut vous rappeler qu'il y aura entre autre les syndicats à reloger dans des locaux décents pour l'accueil du public), ou d'autres bâtiments à réhabiliter pour l'accessibilité ? Deux projets sortent du lot l'extension de l'école de la Grive et la requalification de Rajon, d'ailleurs pourquoi un tel transfert pour le budget 2018 puisque c'était pour vous je cite « le principal phare pour faire rayonner le territoire ».

En fonctionnement :

- Certains services ont été transférés à la CAPI. Les employés municipaux sont priés de faire des économies et les postes ne sont pas tous remplacés dans votre projet de non-reconduction de 26 postes, où en êtes-vous ? Il n'en va pas de même pour la direction (création d'un poste à la Direction Générale ?).

Concernant le budget stationnement, nous constatons un excédent significatif qui se rajoute au « report à nouveau » déjà important. Sur les orientations budgétaires vous nous avez présenté un choix de transfert de l'excédent à hauteur de 1,3 millions d'euros sur le budget principal en l'absence de projets d'investissements. Etant donné cet excédent de fonctionnement, nous vous demandons à nouveau de pratiquer des tests sur des tarifs attractifs comme le disque bleu, afin de permettre à un maximum de visiteurs de retrouver plaisir à venir dans notre centre-ville et d'autant plus que la concurrence sera rude avec l'ouverture dans quelques mois de The Village et de permettre aux commerçants de dépasser les contraintes de la rénovation de la rue piétonne.

Ce budget laisse espérer une baisse des impôts et vous pourrez vous vanter d'avoir tenu votre promesse de campagne, sans augmentation des tarifs pour les usagers et de neutraliser les impôts en hausse que vous avez votés à CAPI.

Ainsi, pour ce compte administratif :

Notre groupe votera POUR le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier principal.

Mais notre groupe votera CONTRE le compte administratif 2016. »

Olivier DIAS corrige en disant que les excédents de l'année 2016 ne viennent pas s'ajouter aux excédents de l'année 2015 puisque ceux-ci constituent le fond de roulement. De plus, ces excédents sont de moins en moins importants.

M. le Maire répond que les Temps d'activités périscolaires sont maintenus cette année mais qu'ils seront remis en question à la rentrée 2018 pour éviter de faire payer les familles et revenir au système qui prévalait avant cette innovation du précédent gouvernement.

Il indique également que le report d'investissements est plutôt classique à mi-mandat car le plan de charge est important sans que cela signifie l'abandon des projets.

Pour ce qui est du relogement des associations et des syndicats, M. le Maire précise que beaucoup a été fait afin de garantir des locaux satisfaisants.

Concernant le niveau global des postes, il confirme que celui-ci est stable à la ville de Bourgoin-Jallieu, ce qui suppose tout de même des efforts car il faut recruter par exemple des ATSEMS dans les écoles suite à l'augmentation des effectifs dans les classes qui varient mécaniquement en fonction de l'augmentation de la population et qu'il n'y a pas de postes supplémentaires créés à la direction générale.

En ce qui concerne la politique de stationnement le dispositif du disque bleu ne sera pas retenu car il ne correspond pas tellement à des villes de la taille de Bourgoin-Jallieu. Il ne permet pas de moduler son stationnement, de payer à distance et impose une durée maximale.

M. le Maire s'étonne que Damien PERRARD interroge sur la baisse des impôts, faisant parti d'une précédente mandature qui a augmenté les impôts après chaque élection. Il réaffirme le souhait de faire baisser la pression fiscale tout en expliquant que cet objectif est subordonné aux décisions du gouvernement. Il serait très heureux de pouvoir baisser les impôts si une marge de manœuvre est laissée et que le gouvernement ne fait pas comme le précédent des économies sur le dos des collectivités locales pour ne pas avoir à le faire sur l'Etat.

4 - Budget Principal - Approbation du compte de gestion - Exercice 2016.

M. le Maire soumet la délibération N° 4 au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

5 - Budget Principal - Approbation du compte administratif - Exercice 2016

M. le Maire sort de la salle pour le vote de la délibération N° 5 sous la présidence de Jean-Pierre GIRARD. La délibération est approuvée à la majorité des voix. Le groupe de gauche vote contre.

6 - Budget Principal - Affectation définitive du résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 - Exercice 2017

M. le Maire soumet le point N° 6 au vote. Le groupe de gauche vote contre : La délibération est approuvée à la majorité des voix.

7 - Budget Principal - Décision modificative n°1 - Exercice 2017

M. le Maire soumet le point N°7 au vote. Le groupe de gauche vote contre : La délibération est approuvée à la majorité des voix.

8 - Budget Principal - Autorisations de programmes et crédits de paiement (APCP) – Ajustements des autorisations et crédits.

M. le Maire soumet le point N°8 au vote. Le groupe de gauche vote contre : La délibération est approuvée à la majorité des voix.

9 - Budget Annexe du Stationnement - Approbation du compte de gestion - Exercice 2016

M. le Maire soumet le point N° 9 au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité voix.

10 - Budget Annexe du Stationnement - Approbation du compte administratif - Exercice 2016

M. le Maire sort de la salle pour le vote de la délibération N° 10 sous la présidence de Jean-Pierre GIRARD, qui demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Le groupe de gauche s'oppose : La délibération est approuvée à la majorité des voix.

11 - Budget Annexe du Stationnement - Affectation définitive du résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 - Exercice 2017

M. le Maire soumet la délibération N°11 au vote. Le groupe de gauche vote contre : La délibération est approuvée à la majorité des voix.

12 - Budget Annexe du Stationnement - Décision modificative n°1 - Exercice 2017

M. le Maire soumet la délibération N°12 au vote. Le groupe de gauche vote contre : La délibération est approuvée à la majorité des voix.

13 - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale – Année 2017

Olivier DIAS présente la délibération.

Meryem YILMAZ demande combien a coûté la demande d'agrément en tant qu'organisme de crédit.

Olivier DIAS répond que, mis à part l'achat des parts, il n'y a pas eu de frais pour un quelconque agrément.

M. le Maire soumet le projet de délibération au vote. Le groupe de gauche s'abstient : La délibération est approuvée à la majorité des voix.

SPORTS

14 - Avenant n°1 à la convention de participation financière de réfection de deux terrains de tennis

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération en l'absence d'Aurélien LEPRETRE.

M. le Maire demande s'il y a des remarques. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

15 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au TTBJ (Tennis de table de Bourgoin-Jallieu)

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération en l'absence d'Aurélien LEPRETRE.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

EDUCATION

16 - Avenant n°4 à la convention du 07/05/12 de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire (CMS)

Hélène DUPLAT présente la délibération.

Frédérique PENAVALIRE souhaiterait que l'on inscrive les villes qui sont dépendantes du CMS de Bourgoin-Jallieu.

M. le Maire confirme que cette liste sera transmise à Frédérique PENAVALIRE et soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

17 - Avenant n°7 à la convention du 21/09/09 relative à la contribution financière des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour les classes ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire)

Hélène DUPLAT présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

18 - Attribution d'une subvention à l'union sportive des écoles primaires de Bourgoin-Jallieu

Hélène DUPLAT présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

19 - Modification de la ligne de transport Réseau Ruban Veil-Rostand Bourgoin-Jallieu

Hélène DUPLAT présente la délibération.

André BORNE demande si les parents d'élèves ont été concertés.

Hélène DUPLAT explique que les nombreux retards ont entraîné ces évolutions. L'arrêt Libération est à 500 mètres de l'école Simone Veil. Or, de nombreux parents amènent leurs enfants à cet arrêt et attendent avec eux, gênant ainsi les rotations des bus.

Frédérique PENAVALIRE se pose des questions par rapport au service rendu : si supprimer des arrêts est la solution pour éviter les retards, la SNCF en ferait autant pour ses trains.

Hélène DUPLAT répond que marcher 500 mètres ne peut pas nuire à la santé des enfants et qu'ils peuvent rejoindre un arrêt et utiliser le service des bus. Le seul arrêt supprimé est celui de libération.

M. le Maire estime la solution positive si cela permet de fluidifier la ligne. Il demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à la majorité des voix. Le groupe de gauche s'abstient.

CULTURE

20 - Convention avec le conseil régional Auvergne-Rhône-alpes pour le dispositif PASS'région pour les années 2017 à 2022 (musée et théâtre)

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

21 - Festival « Les Belles journées » – Mécénat et partenariat

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.

Damien PERRARD demande où en est la co-organisation de ce festival avec la CAPI.

M. le Maire explique qu'il y a des discussions avec la CAPI pour un rapprochement de deux événements : le festival *Electrochoc*, porté par la CAPI et les Abattoirs, et *Les Belles Journées* organisé par la ville et faire en sorte qu'un jour il y ait un grand festival co-organisé, avec un événement en plein air sur quelques jours. Des réunions sont en cours pour réfléchir à la façon de rapprocher ces deux événements et d'impliquer la CAPI dans le festival Les Belles Journées. Il est probable que l'année 2018

soit une année de transition pour une fusion complète en 2019. Il faut d'abord attendre l'édition 2017 pour entamer des discussions plus poussées en vue d'un rapprochement en 2018.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

22 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Les petits frères des pauvres"

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération en l'absence de Virginie PFANNER.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention puis soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

23 - Dispositif d'aide à l'obtention du permis de conduire

Aurélien LEPRETRE présente la délibération.

Frédérique PENAVALIRE souhaiterait avoir un bilan des bénéfices de cette aide.

Aurélien LEPRETRE indique que 6 jeunes berjalliens, envoyés par la mission locale ou le pôle emploi, ont postulé. L'aide finance la partie « heures de conduite » et constitue un accompagnement à l'insertion professionnelle. Le montant de celle-ci est défini par rapport à leur parcours et leur projet de bénévolat. La ville donne un « coup de pouce » mais ne fait pas à la place du bénéficiaire.

M. le Maire demande s'il y a d'autres observations, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

LOGEMENT

24 - Garantie d'emprunt contracté par l'OPAC 38 pour l'amélioration de 14 logements « Maisons Blanches II » à Bourgoin-Jallieu

Laurent CAMPO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

URBANISME- FONCIER

25 - Convention de servitude pour l'implantation d'un ouvrage de lignes électriques sur la parcelle communale AO 215 située 81 route de Chambéry

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

26 - Convention de servitude pour l'implantation d'un ouvrage de lignes électriques sur la parcelle communale AM 678 située 12 rue de la république

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

27 - Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs 2018

Michel CARRON présente la délibération.

André BORNE demande si cette taxe est bien expliquée aux commerçants et combien elle a rapporté en 2016.

Michel CARRON confirme qu'une communication a été réalisée auprès de Passion Commerces et qu'il se tient si besoin à disposition des commerçants. De plus, le calcul du montant de cette taxe est basé sur la déclaration des commerçants, qui peut être éventuellement contrôlée.

M. le Maire informe que les recettes engendrées par cette taxe en 2016 sont de 350 000 € puis soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

28 - Taxe locale sur la publicité extérieure – Exonérations des dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain liés au transport urbain

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS

29 - Convention de gestion prestation de service : Entretien de la voie verte et ses abords le long de la Bourbre

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

Frédérique PENAVALIRE constate cependant qu'il y a encore des difficultés pour les cyclistes au sein de la commune, notamment pour rejoindre la gare.

M. le Maire répond que l'utilisation de la voie verte est plutôt dédiée aux habitants de la vallée urbaine et sert à relier les populations des différentes communes de la CAPI. Il est clair qu'il reste beaucoup à faire en ville et c'est le plus compliqué : S'il est plus ou moins facile de réserver des espaces pour les modes doux lorsque les voiries se créent, il est à contrario complexes de créer ces espaces là où les voies sont anciennes et les réseaux denses comme en centre-ville, à Champaret etc...

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

30 - Convention fonds de concours en matière de voirie communautaire - Travaux route du Bugey

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

André BORNE demande s'il est possible d'obtenir un plan associé à cette délibération.

M. le Maire confirme qu'un plan sera transmis et soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

31 - Collecte de déchets - Mise en place de colonnes enterrées par le SMND

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

32 - Personnel communal - Modification du tableau des effectifs

Olivier DIAS présente la délibération.

Jean-Claude PARDAL indique qu'il ne souhaite pas la création de la catégorie de poste d'attaché hors classe à la Direction Générale et que par conséquent il s'abstiendra de voter l'ensemble de la délibération.

La délibération est approuvée à la majorité des voix.

33 - Création de postes sur dispositif CUI/CAE (contrat unique d'insertion /contrat d'accompagnement dans l'emploi)

Olivier DIAS présente la délibération.

Frédérique PENAVALIRE demande si ces contrats ont aussi un objectif de formation pour favoriser le retour à l'emploi de ces personnes.

Olivier DIAS confirme que ces personnes bénéficient de formation et du soutien d'un tuteur.

Jean-Claude PARDAL cite l'exemple d'une personne employée et formée dans ce cadre aux services techniques qui a été recrutée en tant que titulaire. L'objectif de « retour à l'emploi » est donc rempli.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

34 - Renfort dans le cadre de surcroît d'activités ou de remplacement ponctuel

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire confirme, suite à l'interrogation de **Frédérique PENAVALIRE**, qu'il s'agit bien de contractuels et soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

35 - Rémunération des agents vacataires

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

36 - Indemnisation agent de la police municipale victime d'outrages ou de violence

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h40.

Bourgoin-Jallieu, le 9 août 2017

Le Maire,

Vincent CHRQUI

